

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

| DEJEPS ATHLÉTISME ET DISCIPLINES ASSOCIÉES - POITIERS |

Réf RNCP : 4863

Code CPF : 71539

## 1. Cadre général de la formation :

La formation conduisant à la délivrance du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport – spécialité Perfectionnement sportif – Mention Athlétisme et disciplines associées est habilitée par la DRAJES Nouvelle-Aquitaine, autorité académique conformément aux dispositions du Code du sport (Articles 212 20 à 212 26).

Ci-après, le Lien vers l'arrêté de création du diplôme :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023100283/2021-01-29/>

Les personnes titulaires du DEJEPS Athlétisme et Disciplines associées sont des entraîneurs et agents de développement principalement au sein de structures affiliées à la Fédération Française d'Athlétisme dont les missions principales sont les suivantes :

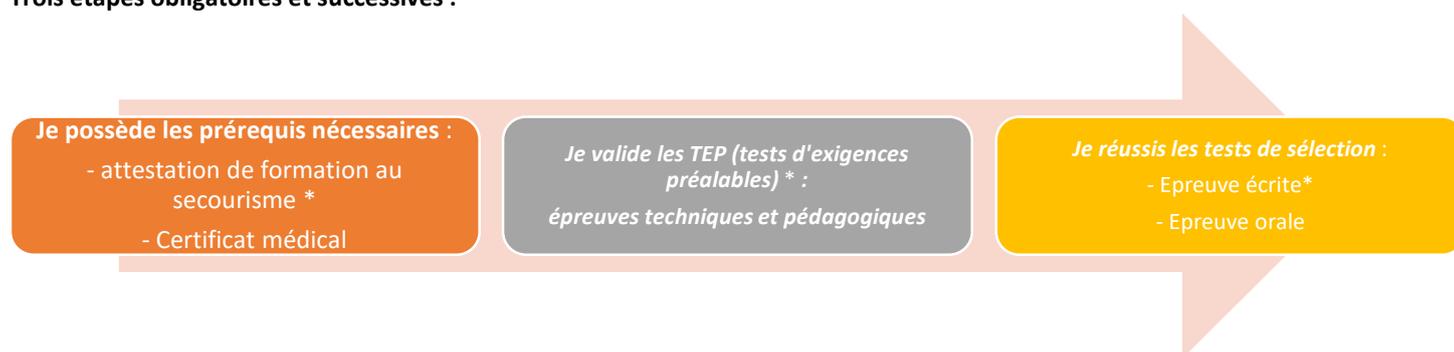
- Concevoir, coordonner et conduire des programmes d'entraînement sur toutes les disciplines de l'athlétisme jusqu'à un niveau interrégional ;
- concevoir, coordonner et conduire des actions visant le développement des disciplines athlétiques de compétition et disciplines associées (remise en forme, condition physique, running, trail, marche nordique, baby athlé) ;
- Conduire des actions de formation ;
- Concevoir, coordonner et évaluer des actions visant la promotion de l'athlétisme et ses disciplines associées.

Les entraîneurs DEJEPS Athlétisme et disciplines associées peuvent exercer dans différentes structures :

- Structures affiliées à la Fédération Française d'Athlétisme - FFA (clubs, comités départementaux, Ligues et fédération) ;
- Structures émanant de la fonction publique territoriale (mairie, communautés de communes...);
- Groupements d'employeurs avec mises à disposition des structures citées en amont ;
- Collectivités territoriales ;
- Ou à titre de travailleur indépendant (ex. auto-entrepreneur).

## 2. Accès à la formation :

Trois étapes obligatoires et successives :



### Précisions

- Attestation de formation au secourisme (un des diplômes ci-dessous):
  - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
  - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
  - « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » en cours de validité.
- Tests d'exigence préalables d'entrée en formation (TEP) :
  - Animation d'une séance de 30' avec un groupe d'enfants (minimum 6) sur une discipline de son choix durant laquelle il démontrera un geste technique.
  - Entretien de 40' maximum à l'issue de la séance, le candidat aura 20' d'analyse de sa séance + 20' durant lesquelles il démontrera et échangera sur sa maîtrise technique de deux autres gestes techniques issus chacun d'un groupe de spécialités différent.

- Description des épreuves de sélection : (organisation de ces épreuves si le nombre de candidats est supérieur à 20)
  - Un entretien oral de 30' maximum portant sur l'expérience bénévole et ou professionnel, du projet professionnel et des éléments de préparation à la formation (recherche de structure d'alternance, connaissance du contenu de formation...)
  - Une épreuve écrite de 1 h 30 portant sur les capacités du candidat à analyser et synthétiser un document.
 Dispense de l'épreuve écrite si le candidat est titulaire d'un baccalauréat ou diplôme équivalent (DAEU, BPJEPS..).

Le candidat est informé de son admission ou non à la formation par voie d'affichage au CREPS et sur le site internet du CREPS.

### 3. Durée totale de la formation :

#### 1 200 heures comprenant

- 700 heures de formation en centre de formation pour un parcours complet
- 500 heures de stage en structure d'alternance pour un parcours complet.

### 4. Contenus de la formation :

#### Deux unités capitalisables transversales quelle que soit la spécialité du DEJEPS (en 4 UC)

##### **UC1 : être capable de concevoir un projet d'action**

Contenus pédagogiques abordés : analyser les enjeux du contexte socio-professionnel, formaliser les éléments d'un projet d'action, définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action.

**Volume horaire UC1 : 76 heures**

##### **UC2 : Être capable de coordonner un projet d'action**

Contenus pédagogiques abordés : Animer une équipe de travail, promouvoir des actions programmées, gérer la logistique d'un programme d'actions, réguler et rendre compte des actions réalisées.

**Volume horaire UC2 : 108 heures**

#### Deux unités capitalisables déclinées dans la spécialité « Athlétisme et disciplines associées » :

##### **UC 3 : être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en athlétisme et disciplines associées**

Contenus pédagogiques abordés : conduire une démarche d'enseignement, d'entraînement et des actions de formation en athlétisme et disciplines associées. Didactiques des disciplines, connaissances psychopédagogiques, anatomiques et physiologiques permettant de concevoir, mettre en œuvre et évaluer la planification d'un apprentissage.

**Volume horaire UC 3 : 452 heures**

##### **UC 4 : Être capable d'encadrer les disciplines et disciplines associées de l'athlétisme en sécurité**

Contenus pédagogiques abordés : connaître et maîtriser des gestes techniques fondamentaux de toutes les disciplines et disciplines associées de l'athlétisme, connaître et maîtriser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants (gestes premiers secours) et assurer la sécurité des pratiquants et des tiers par la connaissances et dispositifs réglementaire inhérents à l'environnement de pratique.

**Volume horaire UC 4 : 64 heures**

### 5. Précision sur la phase de positionnement :

**C'est une étape de la formation obligatoire dès l'entrée en formation.**

#### Objectifs du positionnement :

- Analyser la situation d'un.e stagiaire/apprenti.e en début de formation au regard du référentiel professionnel et du référentiel de certification.
- Prendre en compte ses acquis afin de construire son parcours individualisé de formation et proposer à l'autorité académique (DRAJES) des allègements de formation, voire des renforcements. Ces allègements ou renforcements sont préalablement acceptés par le.a stagiaire/apprenti.e. Des dispenses codifiées dans l'arrêté du diplôme sont vues au regard des diplômes déjà acquis par le stagiaire/apprenti.e en amont de sa formation. Voir l'arrêté de création du diplôme (paragraphe 1)

#### Organisation du positionnement :

Chaque stagiaire/apprenti.e reçu.e aux tests de sélection dispose d'un entretien individuel de positionnement avec le coordonnateur ou la coordonnatrice de la formation. Ce positionnement a lieu au cours de la semaine d'entrée en formation où ont entre autres été présentées les modalités de la formation, de la certification et de l'alternance.

#### A l'issue du positionnement :

- L'équipe pédagogique propose le parcours individualisé de formation à chaque stagiaire/apprenti/apprenti. Après leur accord, cette proposition est transmise à la DRAJES, afin de finaliser le parcours de formation sur Forômes.
- Une fiche individuelle de positionnement est renseignée.

## 6. L'alternance

Au cours de leur formation, les stagiaires en parcours complet doivent réaliser **500 heures d'alternance** dont 30 h maximum devront se dérouler au sein de la ligue d'Athlétisme dans laquelle se situe la structure d'alternance. Les apprenti.es sont assujetti.es à 35 h par semaine sur la durée de leur contrat d'apprentissage.

- Le tuteur, le maître d'apprentissage :

Pour chaque stagiaire/apprenti, un tuteur/maître d'apprentissage est désigné dans la structure d'accueil. Lorsque le stagiaire/apprenti réalise une ou plusieurs alternances dans d'autres structures, celles-ci doivent proposer un tuteur/maître d'apprentissage en capacité d'accompagner l'apprenant dans son alternance.

Chaque tuteur/maître d'apprentissage doit fournir :

- une copie du diplôme (si existant),
- une copie de la carte professionnelle (si existante).

Le tuteur/maître d'apprentissage doit être titulaire d'une qualification d'un niveau minimum égal au DE JEPS Athlétisme et disciplines associées (Exemple B.E.E.S 1 option athlétisme ou un des DESJEPS athlétisme) ou bien justifier d'une expérience Professionnelle ou bénévole minimale de trois ans dans une ou plusieurs structures affiliées à la FFA.

Le tuteur/maître d'apprentissage fait partie intégrante de l'équipe pédagogique qui accompagne le stagiaire/apprenti tout au long de la formation. Il a pour rôle de :

- Accueillir le stagiaire/apprenti dans l'entreprise,
- Présenter le personnel et les activités de l'entreprise au stagiaire/apprenti,
- Informer le stagiaire/apprenti de l'ensemble des règles et usages internes à l'entreprise,
- Accompagner le stagiaire/apprenti dans la découverte du métier,
- Permettre au stagiaire/apprenti d'acquérir les savoirs professionnels nécessaires à l'exercice du métier,
- S'informer du parcours de formation du stagiaire/apprenti et des résultats obtenus,
- Accueillir le formateur responsable du suivi du stagiaire/apprenti en entreprise,
- Evaluer l'acquisition des compétences professionnelles du stagiaire/apprenti,
- Valider les heures de stages réalisées par le stagiaire/apprenti.

**Plus spécifiquement pour l'apprenti, le maître d'apprentissage :**

- Organise et planifie le poste de travail de l'apprenti ;

*Pour tenir véritablement son rôle auprès de l'apprenti, le maître d'apprentissage doit connaître l'environnement réglementaire du contrat d'apprentissage et appréhender parfaitement sa fonction professionnelle et formatrice.*

Le tuteur/maître d'apprentissage est convié à au moins une réunion d'informations et d'échange avec le coordonnateur de la formation. Un compte lui sera également ouvert sur la plateforme Moodle ou claroline (espace de ressources de la formation) et Gowizapp (outil de suivi individuel du stagiaire/apprenti.e) également le courriel ou le téléphone pour rester en contact avec le coordonnateur.

- Le suivi de l'alternance :

-Lors de chaque semaine de formation en centre, un temps est consacré à un bilan de l'alternance écoulée depuis la dernière session de formation. C'est l'occasion d'évoquer les difficultés rencontrées, les besoins de formation, les temps forts (positifs ou négatifs) dans un environnement propice à l'échange.

-Des entretiens individuels avec le stagiaire/apprenti permettent de faire le point sur le parcours de formation ainsi que sur les difficultés et progrès réalisés en situation d'alternance. Ils sont aussi l'occasion d'aborder des points plus sensibles, que l'on ne peut pas présenter en session plénière.

-Des visites sur les lieux d'alternance permettent également d'évaluer le stagiaire/apprenti dans ses conditions d'alternance. En associant le tuteur à cette visite, c'est l'occasion d'observer les relations tuteur – apprenant, d'échanger sur la progression du stagiaire/apprenti et son implication au sein de sa structure et enfin de faire un retour pédagogique sur la séance qu'il vient d'animer.

Le coordonnateur est chargé du suivi pédagogique du stagiaire/apprenti ; cela implique : un accompagnement dans la recherche de structures de stage, un contrôle administratif et une ou deux visites sur site permettant un temps de rencontre entre le coordonnateur, le stagiaire/apprenti et le tuteur/maître d'apprentissage.

## 7. Les Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMS)

**Compétences attendues :**

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de l'athlétisme en sécurité ;
- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant ;
- Être capable de maîtriser son comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;

- Être capable de mettre en œuvre une séance pédagogique comprenant deux disciplines issues chacune d'un groupe de spécialités différent.

La description de ces épreuves et leurs dispenses possibles sont indiquées dans l'arrêté de création du diplôme (paragraphe 1).

## **8. La certification**

La formation comporte 4 épreuves certificatives. Le stagiaire/apprenti.e dispose d'une remédiation possible pour chaque épreuve.

### **Epreuve 1 (UC1 et 2)**

- Cette épreuve est constituée d'une soutenance d'un dossier retraçant une expérience de conception, mise en œuvre et évaluation d'une action visant le développement de sa structure de stage pédagogique.

### **Epreuve 2 (UC3)**

- Cette épreuve est constituée de deux types d'évaluation :
  - Deux séances pédagogiques, pour lesquelles le candidat sera évalué dans la structure de stage,
  - Une soutenance d'un rapport d'expériences dans lequel le candidat présentera le bilan et les perspectives d'une planification d'entraînement sur la saison en cours et le bilan d'un face à face pédagogique dans une action de formation.

### **Epreuve 3 (UC4)**

- Cette épreuve est constituée d'une démonstration de gestes techniques suivi d'un entretien.

## **9. Les outils mis à disposition du stagiaire/apprenti**

- Les installations pédagogiques : petites et grandes salles de cours,
- Les installations sportives : gymnases, stades
- Des ressources documentaires numériques et/ou papiers
- Le livret de formation propre au stagiaire/apprenti

## 10. Le contenu de formation

### Répartition des contenus en centre

Unités Capitalisables	Compétences à acquérir	Contenu de formation	Méthodes pédagogiques	Durée	Modalités d'encadrement et/ou assistance pédagogique	Modalités d'évaluation par l'organisme de formation
UC1 : Etre capable de concevoir un projet d'action  <u>Volume horaire :</u> 76 h	Etre capable (EC) d'analyser les enjeux du contexte socio-professionnel	Comprendre et s'inscrire dans le projet éducatif de sa(ses) structure(s) d'accueil. Identifier les caractéristiques et besoins des publics de sa(ses) structure(s). Comprendre le fonctionnement de sa(ses) structure(s) pour pouvoir y inscrire un projet d'action. Maitriser les enjeux et la construction d'un diagnostic. Comprendre et travailler avec les politiques publiques locales et les acteurs de son territoire. Prendre conscience de l'évolution de son identité professionnelle.	Cours théoriques / travaux dirigés / études de cas / témoignages / projet collectif	16	Suivi individuel et collectif au CREPS avec les formateurs	Soutenance d'un dossier retraçant une expérience de conception, mise en œuvre et évaluation d'une action visant le développement de sa structure de stage pédagogique.
	EC de formaliser les éléments d'un projet d'action	Déterminer les objectifs d'un projet d'action en lien avec le diagnostic. Mobiliser les acteurs dans une démarche participative. Concevoir des démarches d'évaluation (du projet et de ses actions).		16		
	EC de définir les moyens nécessaires à la mise en oeuvre d'un projet	Constituer une équipe projet et son organisation. Planifier les tâches (programme d'actions). Déterminer la logistique nécessaire d'un projet d'action. Déterminer et négocier un budget.		24		
	Accompagnement à la certification			A distance. Cf organisation du temps de formation à distance ci-après.	20	

Unités Capitalisables	Compétences à acquérir	Contenu de formation	Méthodes pédagogiques	Durée	Modalités d'encadrement et/ou assistance pédagogique	Modalités d'évaluation par l'organisme de formation
UC 2 : Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action  <u>Volume horaire :</u> 108 h	EC d'animer une équipe de travail	Appliquer le droit social en lien avec secteur sportif. Participer à un recrutement (de la détermination du profil de poste au recrutement). Conduire une réunion dans une démarche participative.	Cours théoriques / travaux dirigés / études de cas / témoignages / projet collectif	16	Suivi individuel et collectif au CREPS avec les formateurs	Idem UC 1.
	EC de promouvoir les actions programmées	Suivre un plan de communication, utiliser des outils de communication (informatique, interpersonnel, de groupe). Pouvoir interagir dans différents réseaux partenaires de sa structure. Utiliser les outils de collaboration à distance.		32		
	EC de gérer la logistique des programmes d'action	Construire des outils de régulation des moyens nécessaires au projet (suivi du budget, des actions programmées, de la communication...).		16		
	EC d'animer la démarche qualité	Concevoir et veiller au bon déroulement d'un programme d'action en vérifiant l'adéquation entre les actions programmées et la pérennité de l'investissement participatif des acteurs du projet. La cohabitation de différents statuts (bénévolat/salarié). Prévenir les risques psychosociaux des acteurs du projet.		24		
	Accompagnement à la certification		A distance. Cf organisation du temps de formation à distance ci-après.	20	Suivi individuel avec un formateur dédié	

Unités Capitalisables	Compétences à acquérir	Contenu de formation	Méthodes pédagogiques	Durée	Modalités d'encadrement et/ou assistance pédagogique	Modalités d'évaluation par l'organisme de formation
UC 3 : Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en Athlétisme et disciplines associées  <u>Volume horaire :</u> 452 h	EC de conduire une démarche d'enseignement	La méthodologie transversale des différents projets pédagogiques. Les différents paramètres influant sur l'apprentissage. Les fondamentaux pédagogiques d'un enseignement. Les fondamentaux pédagogiques des différentes familles de disciplines de l'athlétisme et disciplines associées	Cours théoriques / travaux dirigés / études de cas / analyse vidéo	84	Suivi individuel et collectif au CREPS avec les formateurs	Deux séances pédagogiques, pour lesquelles le candidat sera évalué dans la structure de stage,  Une soutenance d'un rapport d'expériences dans lequel le candidat présentera le bilan et les perspectives d'une planification d'entraînement sur la saison en cours et le bilan d'un face à face pédagogique dans une action de formation.
	EC de conduire une démarche d'entraînement	Les différents paramètres de la performance. La santé du sportif (risques et prévention). La méthodologie de planification d'entraînement. Les différents paramètres influant sur l'apprentissage psycho-moteur. Les principes physiologiques, anatomiques et bio-mécaniques du corps humain en athlétisme et disciplines associées.		260		
	EC de conduire des actions de formation	La formation d'adulte. Les filières de formation aux métiers du sport et de l'animation (état et fédérale). Méthodologie de construction d'une séance pédagogique de formation en fonction du public et de l'objet de formation. Identifier une méthode et des outils pédagogiques adaptés à son contenu et son public. Les outils pédagogiques en présentiel et à distance. Evaluer son action de formation. Les formations hybrides		88		
	Accompagnement à la certification		A distance. Cf organisation du temps de formation à distance ci-après.	20	Suivi individuel avec un formateur dédié	

Unités Capitalisables	Compétences à acquérir	Contenu de formation	Méthodes pédagogiques	Durée	Modalités d'encadrement et/ou assistance pédagogique	Modalités d'évaluation par l'organisme de formation
UC 4 : Être capable d'encadrer l'Athlétisme en sécurité  <u>Volume horaire :</u> 64 h	EC de réaliser en sécurité des démonstrations techniques	Maîtriser techniquement les gestes techniques des disciplines de l'athlétisme et disciplines associées (courses, sauts, lancers et marche nordique).	Cours théoriques / travaux dirigés / étude de cas / analyse vidéo	32	Suivi collectif/ suivi personnalisé / collaboration étroite avec le ou les tuteurs	Démonstration de gestes techniques suivi d'un entretien.  + contrôles de connaissances + retour des tuteurs
	EC de réaliser des gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants	Identifier les risques accidentogènes de la pratique de l'athlétisme, savoir les prévenir, maîtriser les gestes de premiers secours inhérents à la pratique.		24		
	EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers	Connaître les règlements techniques des compétitions. Connaître son niveau de responsabilité et celui des acteurs de sa structure afin de pallier aux situations à risque.		8		
<b>Total volume horaire</b>				<b>700</b>		

## Répartition des heures de formation à distance

Objectifs	Forme attendue	UC	Durée	Les étapes	Période
Accompagner à la certification de la présentation d'un projet d'action mené par le stagiaire au sein de sa structure d'accueil	Rédaction d'un document présentant l'analyse de la structure, la nature du projet d'action, les objectifs, moyens nécessaires et démarche d'évaluation.  Relecture + entretien individuel à distance avec un formateur	UC 1	20	Appropriation des méthodes et connaissances présentées en présentiel. Interview d'acteurs de la structure (président, directeur sportif, responsable de commission, membres du bureau...). Lecture des documents constitutifs de la structure (statuts, CR d'assemblées générales, comité directeur...). Réunions de travail au sein de la structure, rencontres avec les membres de la structure et partenaires publics/privés du territoire, vérification du cadre réglementaire de l'action envisagée. Envoi du dossier pour relecture et prise de rendez-vous avec formateur	<b>octobre 2024 à janvier 2025</b>
Accompagnement à la certification de la présentation du compte rendu du projet d'action mené par le stagiaire au sein de sa structure d'accueil + préparation à l'entretien	Rédaction d'un document identifiant l'évolution du positionnement et des compétences du stagiaire au sein de sa structure d'accueil et de son engagement en formation.  Relecture + entretien individuel à distance avec un formateur	UC 2	20	Appropriation des outils de suivi de projet présentés en présentiel, analyse du tableau de bord et des outils d'évaluation construits	<b>février à septembre 2025</b>
Accompagnement à la certification de la présentation d'un rapport d'expérience (analyse d'une planification d'entraînement et d'une séquence pédagogique de formation) + préparation à l'entretien	Rédaction d'un document présentant la conception et l'analyse d'une planification d'entraînement et d'un face à face pédagogique.  Relecture + entretien individuel à distance avec un formateur	UC 3	20	Appropriation des outils et méthodologie présentés en présentiel. Présentation des choix (évolution de l'entraînement, calendrier de compétitions, stages....) visant à argumenter le projet d'entraînement	<b>novembre 2024 à septembre 2025.</b> Il est attendu que le document puisse être lu au moins une fois par le @tuteur avant l'issue de l'échéance.
		<b>TOTAL</b>	<b>60</b>		

## Répartition du volume horaire en structure : 500 h (dont les 30 h maximum sur un stage Ligue)

Intitulés de l'UC	Volume horaire	Tâches à réaliser par le stagiaire	Tâches en structure en responsabilité du tuteur/MA	Période
UC1 : Etre capable de concevoir un projet d'action	50	<p>Comprendre le fonctionnement de la structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Son projet</li> <li>- Caractéristiques des adhérents</li> <li>- Caractéristiques des activités</li> <li>- Evolution.</li> </ul> <p>Rencontrer les acteurs (dirigeants, bénévoles, adhérents, partenaires)            Etablir un diagnostic            Identifier plusieurs actions possibles            Pour chaque, Identifier les objectifs, la démarche d'évaluation du projet et les moyens nécessaires.            Proposer ces actions au tuteur et aux dirigeants            Mettre en œuvre de manière adapté les contenus, démarches et outils vus en formation.</p>	<p>Intégrer le stagiaire dans la structure</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le présenter aux acteurs</li> <li>-Lui présenter des documents/outils ressources (statuts, CR AG, réseaux sociaux...)</li> <li>-Lui montrer le fonctionnement des outils et procédures qu'il devra utiliser.</li> <li>-échanger sur les contenus, démarches et outils vus en formation</li> </ul>	Septembre à décembre 2024
UC 2 : Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action	100 h	<p>Pour son projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-constituer et animer une équipe projet</li> <li>-concevoir, animer et faire le compte rendu de réunions</li> <li>-Etablir un échéancier</li> <li>-faire le suivi du budget du projet</li> <li>-promouvoir le projet et ses acteurs</li> </ul> <p><u>Pour sa culture professionnelle (club et ligue) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participer à des réunions (CD, bureau, commission)</li> <li>-Prendre connaissance et utiliser les outils techniques et d'information (SIFFA, réseaux sociaux, messagerie...)</li> <li>-Mettre en œuvre de manière adapté les contenus, démarches et outils vus en formation.</li> <li>- comprendre le fonctionnement d'une ligue et plus particulièrement d'une ETR</li> </ul>	<p>Echanger régulièrement sur l'avancée du projet            Faciliter les prises de contacts            Echanger sur les méthodes de travail (organisation, communication).            Echanger sur les contenus, démarches et outils vus en formation</p> <p>Tuteur Ligue : présenter le stagiaire aux acteurs.            Rencontrer un dirigeant.            Présenter le fonctionnement de l'ETR            Intégrer le stagiaire sur une ou deux actions de l'ETR.            Faire un bilan à l'issue du temps de stage.</p>	Janvier à août 2025

Intitulés de l'UC	Volume horaire	Tâches à réaliser par le stagiaire	Tâches en structure en responsabilité du tuteur/MA	Période
<p>UC 3 : Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en Athlétisme et disciplines associées</p>	<p>250 h</p>	<p><b>Planification d'entraînement :</b>  Echanger et observer les entraîneurs du club  Choisir avec le tuteur les athlètes suivis (3 athlètes, cadet(te)s et +, 3 entraînements par semaine) pour la certification  Identifier leur profil (forces, faiblesses).  Identifier les infrastructures et matériels à disposition  Identifier les ressources humaines à disposition  Identifier des ressources théoriques/didactiques nécessaires et à disposition  Mettre en synergie ces éléments pour établir la planification  Construire la planification en lien avec le tuteur ou entraîneur spécialisé.  Animer et évaluer chaque séance  Evaluer la planification à l'issue de la saison hivernale puis estivale.  Avoir une pratique personnelle et d'encadrement dans toutes les disciplines ciblées par le diplôme.  <u>Séquence de formation :</u>  A partir du diagnostic fait en UC 1, identifier un thème et un public pertinents pour l'intervention  Proposer le projet au tuteur et dirigeants  Promouvoir l'action de formation  Concevoir le déroulé pédagogique  Utiliser des outils pédagogiques visant l'interactivité  Evaluer son action de formation  Pour les deux actions : mettre en œuvre de manière adaptée les contenus, démarches et outils vus en formation.</p>	<p>Présenter le stagiaire aux entraîneurs  Lui permettre d'observer et encadrer toutes les disciplines de l'athlétisme, marche nordique, baby athlé et remise en forme.</p> <p>Echanger régulièrement sur l'avancée de la planification d'entraînement</p> <p>Observer et faire des retours au stagiaire sur ses interventions pédagogiques et ses démonstrations. Se faire aider d'entraîneurs spécialisés si nécessaire.</p> <p>Contribuer à l'évaluation du stagiaire, avec un membre de l'ETR sur une séance d'entraînement et de formation. Grille d'évaluation transmise par le CREPS.</p> <p>Echanger sur les contenus, démarches et outils vus en formation</p>	<p>De septembre 2024 à juillet 2025</p>
<p>UC 4 : Être capable d'encadrer l'Athlétisme en sécurité</p>	<p>100 h</p>	<p>Pratiquer à titre individuel les différentes disciplines pour pouvoir maîtriser les gestes techniques de base.  Identifier les éléments à risques :  -sur les espaces de pratique de chaque discipline  -à l'occasion des déplacements (stage ou compétition)  -mobiliser ses connaissances sur les éléments réglementaires et législatifs pour sécuriser sa pratique et les actions de l'association  -mettre en œuvre ses savoir faire dans les gestes de 1<sup>er</sup> secours.</p>	<p>Permettre au stagiaire de prendre du recul sur sa pratique pour qu'il identifie les facteurs de risques pour lui-même, les pratiquants, les bénévoles et dirigeants.</p> <p>Echanger sur les contenus, démarches et outils vus en formation</p> <p>Evaluer le stagiaire sur sa maîtrise des gestes techniques</p> <p>Identifier et évaluer les situations dans lesquelles il a dû mettre en avant des connaissances ou savoir faire pour gérer une situation à risque. Grille d'observation transmise par le CREPS.</p>	<p>De septembre 2024 à juillet 2025</p>